



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

Service émetteur : Direction

AMEDULO

Docteurs Damien SIMON et Frédéric COSNIER
5 place de la fontaine
08110 CARIGNAN

Paris, le 20 octobre 2022

LETTRÉ RECOMMANDÉE AR

N/Réf. : D01-VTU_JLU_22_035

Messieurs,

Je fais suite à votre courrier du 5 septembre 2022, qui m'a été transmis par Jacques LUCAS, Président de l'ANS et aux termes duquel vous attirez notre attention sur la situation de l'offre de logiciels médicaux en médecine de ville après la vague 1 du Ségur numérique de la santé.

Votre courrier a retenu toute notre attention et nous tenons en premier lieu à vous assurer que nous sommes bien conscients des efforts techniques, financiers et commerciaux, qu'implique pour les éditeurs, en particulier ceux relevant de 'petites' structures, la mise en conformité aux référentiels Ségur définis par les pouvoirs publics.

Ainsi que vous le savez, j'ai reçu personnellement Monsieur Laurent MAITRE, Président du groupe Olaqin et chef de file des solutions XMED, à l'occasion d'une réunion de travail le 14 septembre dernier afin d'échanger de vive voix. Cet échange s'est poursuivi le 29 septembre dans le cadre d'une réunion de travail organisée avec de nombreux éditeurs et fédérations professionnelles (RETEX Ségur). Ces échanges avec les industriels auront vocation à se poursuivre afin d'alimenter les réflexions sur la construction de la vague 2 du Ségur (2023) ainsi que plus largement sur la nouvelle feuille de route du numérique en santé 2023-2027.

S'agissant du guichet de référencement Ségur, je vous informe que l'ANS prolonge à compter du 10 octobre 2022 le dispositif pour le couloir Médecins de Ville pour permettre aux éditeurs de logiciels non encore référencés de valider leur conformité «Ségur», selon les modalités publiées sur notre site www.esante.gouv.fr.

Le guichet de financement étant dorénavant fermé pour le dispositif SONS Vague 1 (calendrier fixé par voie réglementaire), ces solutions ne seront pas éligibles au dispositif de financement à l'équipement. Un certain nombre de solutions éligibles au financement sont listées sur notre site. Le nouveau dispositif de référencement réouvert récemment permettra néanmoins aux médecins de ville de valider l'indicateur du volet 1 de leur forfait structure 2023. Au-delà, les industriels concernés pourront se prévaloir du référencement auprès de tout tiers (clients, autorités administratives, etc.) et ainsi attester d'un haut niveau de conformité et de qualité aux standards d'interopérabilité définis par les pouvoirs publics.

Les industriels et les groupements d'utilisateurs jouent selon nous un rôle essentiel pour la réussite du Ségur numérique de la santé. Il nous importe par conséquent d'être à leur écoute.

Souhaitant que les éléments précités puissent répondre aux préoccupations que vous avez exprimées, nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire et vous prions de recevoir, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Docteur Jacques LUCAS
Président de l'ANS



Annie PREVOT
Directrice de l'ANS